
DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2024 :

0 Approbation des procès-verbaux du dernier bureau du 29/11/2023

1 Affaires administratives et financières

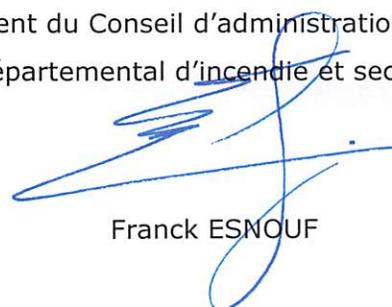
- 1-1 Construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST – Avenants aux marchés de travaux.
- 1-2 Constitution d'un groupement de commandes entre le Département de la Manche et le SDIS de la Manche pour la fourniture de produits et de matériels d'entretien, d'articles de table et de linge de maison.
- 1-3 Constitution d'un groupement de commande entre Cherbourg-en-Cotentin et le SDIS de la Manche pour l'installation d'un système de priorité aux feux tricolores pour les véhicules du SDIS 50.
- 1-4 Avenant n°1 à la convention de formation de surveillants de baignade et des activités nautiques établies entre le SDIS de la Manche et l'ASES Cotentin.

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 09 février 2024.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 07 Février 2024

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **31 janvier 2024 à 15h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (Visioconférence)

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-1

Objet : Construction du Centre de Secours de CHERBOURG OUEST - EQUEURDREVILLE – Avenants au marché de travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du mercredi 31 janvier 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** les travaux modificatifs détaillés au rapport ci-annexé avec pour conséquence les incidences financières en € HT pour chaque lot rappelées ci-dessous :

Lot n°1 : Voirie Réseau du bâtiment – Entreprise MASTELLOTTO

- Agrandissement place d'arme	+ 9 457.05 € HT
- Moins-value suppression du mur de soutènement	- 3 330.00 € HT
- Moins-value suppression du mat drapeau	- 330.00 € HT
Montant total HT	+ 5 797.05 € HT
Variation	+ 2.28 %

Lot n°2 : Gros œuvre – Entreprise FAUTRAT BTP

- Location bungalows liée à la 1ere prolongation de délais, (aménagement R+1)	+ 6 250.00 € HT
- Plus-value travaux supplémentaires :	
o Siphons inox supplémentaires (oubli CCTP) + réservations prises au sol	+ 1 824.96 € HT
o Fourreaux supplémentaires en plus dans le local alerte (demande service transmission Etat-Major	+ 250.00 € HT
o Isolation plafonds extérieurs (oubli CCTP)	+ 1 487.01 € HT
Montant total HT	+ 9 811.97 € HT
Variation	+ 7.14 %

Lot n°3 : Charpente bois – Entreprise EMG

- Plus-value chevêtres en façades (oubli CCTP)	+ 3 078.00 € HT
Montant total HT	+ 3 078.00 € HT
Variation	+ 1.36 %

Lot n°5 : Etanchéité – Entreprise SMAC

- Moins-value garde-corps tour, étanchéité tour, remplacement dalles par membrane	- 4 666.00 € HT
- Plus-value garde-corps toiture, habillage façade et EP	+ 5 795.20 € HT
Montant total HT	+ 1 129.20 € HT
Variation	+ 1.36 %

Lot n°8 : Serrurerie – Entreprise LEPETIT MICHEL

- Moins-value suppression palan	- 3 629.45 € HT
Montant total HT	- 3 629.45 € HT
Variation	+ 1.04 %

Lot n°9 : Menuiseries extérieures – Entreprise LEMASSON

- Moins-value suppression d'un châssis	- 845.92 € HT
- Plus-value stores bureaux	+ 948.08 € HT
Montant total HT	+ 102.16 € HT
Variation	+ 2.06 %

Lot n°10 : Menuiseries bois – Entreprise LEFFER

- Plus-value châssis entre 2 bureaux	+ 769.90 € HT
Montant total HT	+ 769.90 € HT
Variation	+ 1.00 %

Lot n°11 : Plâtrerie – Entreprise MARC

- Plus-value calfeutrement des têtes de murs des escaliers	+ 3 948.00 € HT
- Plus-value trappe de visite EI30	+ 286.00 € HT
- Moins-value suppression doublage collé	4 712.00 € HT
- Plus-value doublages sur ossature (au lieu de collé)	+ 5 766.00 € HT
- Moins-value suppression étanchéité à l'air sur doublage collé	3 390.40 € HT
- Plus-value membrane étanchéité extérieure	+ 131.10 € HT
- Moins-value suppression doublages groupe électrogène	2 828.00 € HT
- Plus-value renforcement acoustique cloisons chambres (oubli CCTP)	+ 3 164.00 € HT
Montant total HT	+ 2 364.70 € HT
Variation	+ 16.76 %

Lot n°13 : Peinture – Entreprise LEFEVRE

- Moins-value suppression toile dans les vestiaires	- 1 597.11 € HT
- Plus-value lasure sur béton	+ 1 067.02 € HT
Montant total HT	- 530.02 € HT
Variation	+ 8.24 %

Lot n°14 : Faux plafonds – Entreprise G'PLAF

- Plus-value modification cloison stationnaire (demande CIS)	+ 725.49 € HT
- Plus-value cornière sur VR (oubli CCTP)	+ 2 177.28 € HT
- Plus-value aménagement étage faux-plafond (oubli CCTP)	+ 1 777.47 € HT
Montant total HT	+ 4 680.24 € HT
Variation	+ 9.41 %

Lot n°15 : Electricité – courants forts et faibles – Entreprise SELCA

- Plus-value rocade cuivre entre baie et sous-répartiteur (demande service transmission Etat-Major)	+ 862.82 € HT
- Plus-value inverseur automatique groupe	+ 3 242.22 € HT
Montant total HT	+ 4 105.04 € HT
Variation	+ 12.66 %

Lot n°16 : Chauffage – ventilation – plomberie – Entreprise TABARIN & ENTZMANN

- Plus-value travaux supplémentaires	+ 400.67 € HT
- Plus-value canalisation PEHD 185 ml + borne incendie + bouche incendie (demande CIS, vu avec le LTN-COL LION sur place)	+ 11 906.75 € HT
- Moins-value modification air comprimé (demande CIS)	- 12 865.87 € HT
- Moins-value suppression aspiration gaz échappement remise (demande CIS)	- 8 193.26 € HT
Montant total HT	- 8 751.71 € HT
Variation	+ 5.21 %

Lot n°20 : Antenne – Entreprise ITAS

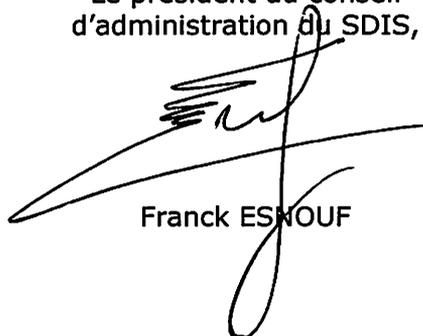
- Plus-value travaux supplémentaires déplacement antenne	+ 974.00 € HT
Montant total HT	+ 974.00 € HT
Variation	+ 3.49 %

• **VALIDE** la prolongation du délai contractuel des marchés de travaux pour cette opération jusqu'au 15 mars 2024 ;

• **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les avenants correspondants.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESKOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **31 janvier 2024 à 15h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (Visioconférence)

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-2

Objet : **Constitution d'un groupement de commandes entre le Département de La Manche et le SDIS de La Manche pour la fourniture de produits et de matériels d'entretien, d'articles de table et de linge de maison.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique ;

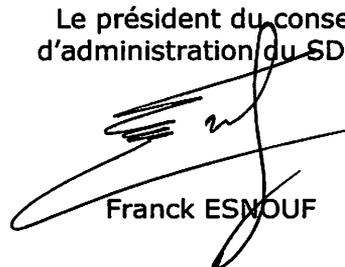
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion du SDIS de La Manche à ce groupement de commandes ;
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** la désignation du Département de la Manche en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **31 janvier 2024 à 15h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (Visioconférence)

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-3

Objet : Constitution d'un groupement de commande entre Cherbourg-en-Cotentin et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche pour l'installation d'un système de priorité aux feux tricolores pour les véhicules du SDIS 50.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique ;

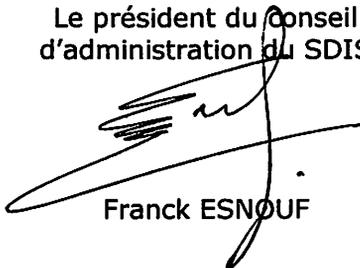
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le SDIS de la Manche ;
- **AUTORISE** monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **31 janvier 2024 à 15h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (Visioconférence)

Etaient excusés : Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, M. PUISNEY

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-4

Objet : Avenant n° 1 à la convention de formation de surveillants de baignade et des activités nautiques établie entre le SDIS de la Manche et l'ASES COTENTIN.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

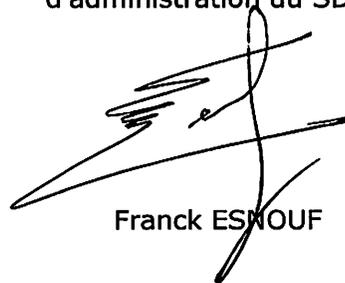
Vu la délibération n°5-2 du bureau du conseil d'administration en date du 6 avril 2023 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant désigné à signer l'avenant n° 1 à la convention de formation de surveillants de baignade et des activités nautiques pour le versement de l'avance à hauteur de 19 680,00 € à l'ASES COTENTIN.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF